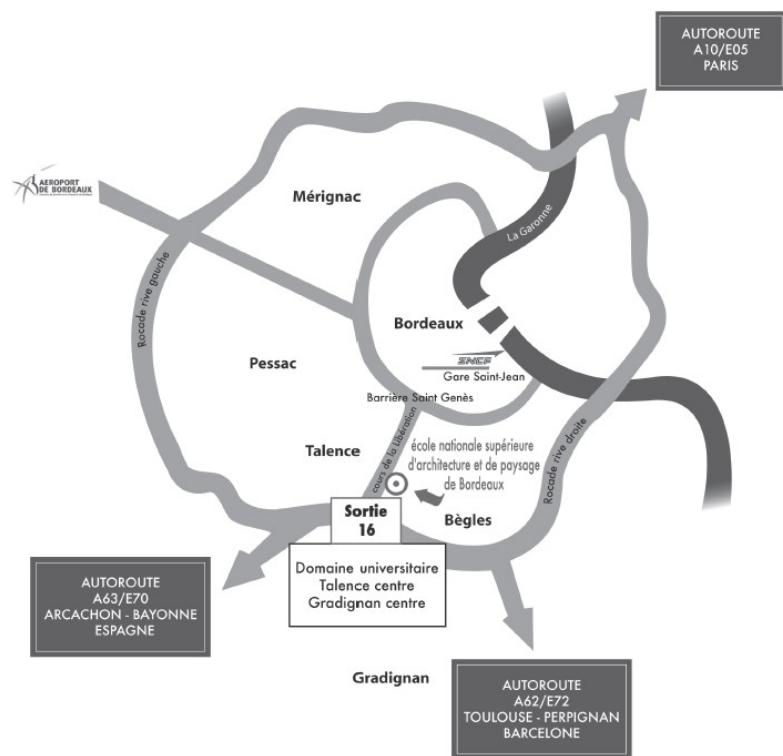


Lieu de la journée du 13 octobre 2015 :  
**École Nationale d'Architecture et de Paysage de Bordeaux (ENSAPBx)**  
740 cours de la Libération 33 400 Talence

## ↳ Accès à l'école



Réseau  
Aquitain du  
Paysage

## JOURNÉE D'ÉCHANGES « RECONQUÊTE DES PAYSAGES » DANS LE GRAND SUD OUEST

13 OCTOBRE 2015 / TALENCE

### MODALITÉS D'INSCRIPTION :

Bulletin d'inscription à renseigner via le lien:

[http://enqueteur.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/index.php?](http://enqueteur.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/index.php?sid=45935&lang=fr)

[sid=45935&lang=fr](http://enqueteur.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/index.php?sid=45935&lang=fr) **AVANT LE 21 septembre !**

Coût de la journée (**tarif forfaitaire participation au repas**) : **15€ par pers.**

Par chèque bancaire établi à l'ordre de DREAL Aquitaine

Adresse de facturation :

DREAL Aquitaine  
SALD, à l'attention de Élise Charpentier  
Cité administrative B55 rue Jules Ferry  
33 090 Bordeaux Cedex

Tél : 05 56 24 84 88 ou 05 56 24 81 62

### Le Réseau Aquitain du Paysage

La DREAL Aquitaine, l'Union Régionale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (URCAUE Aquitaine) et le CEPAGE (Centre de recherche sur l'histoire et la culture du paysage)-ADESS UMR CNRS/École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux (ENSAPBx) ont mis en place depuis 2013 un Réseau Aquitain du Paysage (RAP) réunissant des collectivités territoriales, organismes publics et institutions de la région qui traitent de la thématique du paysage.

### Ses objectifs

Les travaux du Réseau Aquitain du Paysage visent au maintien voire à l'amélioration progressive de la qualité des paysages des territoires, à la diffusion des expériences et de la connaissance, et au maintien de la diversité paysagère régionale et la durabilité des aménagements qui y sont entrepris.

## OBJECTIFS de la JOURNÉE du 13 octobre 2015

En s'appuyant sur des retours d'expériences du grand sud ouest, il s'agira :

/ **en Séquence 1**, d'aborder **le diagnostic : des hommes, des territoires et des dynamiques en cours** afin d'identifier les enjeux/forces/limites de l'action en faveur des paysages

/ **en Séquence 2**, d'échanger sur les défis à relever ou **le paysage au cœur de sujets d'actualité : projet de territoire, énergie, reconquête de territoires urbanisés.**



Réseau  
Aquitain du  
Paysage



### Matin

**9h30 - Accueil, introduction et présentation de la journée. Philippe ROUBIEU - Directeur adjoint DREAL Aquitaine / Martin CHÉNOT - Directeur ENSAPBx.**

**10h10 - Présentation du plan d'actions national et du contexte législatif en matière de paysage** (loi ALUR, projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,...).

Intervenants : **Jean-Pierre THIBAUT**, conseiller Paysage auprès du Directeur Général du Logement, de l'Aménagement et de la Nature du ministère de l'écologie, **Marie VILLOT** du ministère de l'écologie/bureau des Paysages et de la Publicité, **Isabel DIAZ** ministère de l'écologie/Sous direction Aménagement Durable/Stratégies Territoriales, et **Catherine FARELLE**, Paysagiste conseil de la DREAL Aquitaine, contribuant au groupe de travail pour la relance du Paysage du MEDDE et enseignante à l'ENSNP de Blois.

### Séquence 1, le diagnostic : des hommes, des territoires et des dynamiques en cours

**10h45 - « L'appui à la reconnaissance du métier de paysagiste » et « Renforcement de l'emploi ».** Table ronde et échanges avec : **Paul TROUILLOT** Président de la Fédération Française du Paysage sud Ouest (Aquitaine/Limousin/Poitou-Charentes) et **Martin CHÉNOT** directeur de l'ENSAPBx.

**11h30 - « 1000 projets pour les paysages »** - Présentation d'un projet insolite : « Points de Vue 2015-2016 - Estey de la Jaugue, de sa source à la Garonne » en partenariat avec l'ENSAP Bordeaux et les acteurs locaux. Intervenants : **Stéphanie VANTURA** adjointe au maire de Quinsac - Cadre de vie & environnement, **Marie-Line MICHEAU-HERAUD** 1ère adjointe au maire de Camblanes et Meynac et **Marie-Ange REY** élue de la commune de Camblanes et Meynac.

**12h45 - 14h15** Déjeuner

### Après-midi

### Séquence 2, le paysage au cœur de sujets d'actualité : projet de territoire, énergie, reconquête de territoires urbanisés.

**14h15 - « Plans de paysage »**

Éléments de contexte des appels à projet plan de paysage, territoires lauréats. Avancées techniques et traductions méthodologiques.

Intervenants : **Alain GUGLIELMETTI** - DREAL Midi Pyrénées (anciennement AMO pour les plans de paysage au niveau national)

Présentation et retours d'expériences du **Plan paysage du Bassin carrier de Marquize dans le Nord-Pas de Calais 1994-2014-2044**

Intervenants : **Jean-Pierre GIEB** directeur adjoint du PNR Des Caps et Marais d'Opale

**15h45 - « Paysage et transition énergétique »**

Comment faire du défi énergétique d'aujourd'hui un support de projet pour les paysages de demain ?

Projection - débat sur la base du film « Paysages de l'énergie ». DREAL/**Bobines du Paysage**

**16h15 - Conclusion et clôture de la journée**

## « RECONQUÊTE DES PAYSAGES » DANS LE GRAND SUD OUEST : ELEMENTS DE CONTEXTE DE LA JOURNEE

### JOURNÉE CONTRIBUANT AUX ACTIONS COP 21

Afin d'accompagner le plan d'action « reconquête des paysages » et de le mettre en résonance avec les qualités et les problématiques des paysages du grand Sud Ouest, le **RESEAU AQUITAIN DU PAYSAGE** a choisi, pour sa journée d'échanges annuelle de 2015, de s'appuyer sur quelques illustrations des 10 leviers d'actions nationaux en Sud Ouest pour engager une **réflexion et des débats sur la préservation, voire la reconquête, de la qualité de nos paysages**. Il s'agit d'engager une **réflexion collective, entre acteurs du territoire, sur les dispositifs mobilisables en tant que levier pour les projets ou de faire émerger les limites et évolutions possibles de certains outils pour une meilleure mise en cohérence avec les enjeux de nos territoires**.

Le rapport du CGEDD « Paysage et Aménagement : propositions pour un plan national d'action – avril 2014 » est à l'origine du plan d'action lancé par le ministre de l'écologie en septembre 2014, qui relance la politique du paysage, près de 20 ans après la loi du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages.

#### Faisant le constat que :

- le paysage du quotidien connaît une tendance régulière à la banalisation, voire à la dégradation,
- La qualité du paysage n'est pas suffisamment intégrée dans les démarches d'aménagement de l'espace.

L'enjeu est de faire évoluer les pratiques vers **une meilleure valorisation du paysage** et, par exemple, d'encourager à penser l'espace public, le jardin et les paysages avant la création architecturale ou les opérations d'aménagement. Ce travail a permis de partager les constats, d'envisager les solutions et les propositions qui pourraient nourrir **une politique des paysages et des jardins renforcée, pour une croissance verte**.

### LES 10 LEVIERS D' ACTIONS :

- Le lancement du **Printemps des Paysages et des Jardins en mai 2015**, avec la création d'un palmarès de « **1000 projets pour les paysages** »
- Le soutien à **10 chantiers-laboratoires de restauration paysagère et requalification de territoires péri-urbains dégradés**.
- L'intégration du rôle des paysages et de son évaluation **au 3e Plan national Santé-Environnement**.
- La rénovation du **Grand Prix national du Paysage** (qui n'était plus attribué depuis 2012) autour du thème « les paysages de la transition énergétique et de la croissance verte ».
- La généralisation des **Plans de Paysage** pour la réalisation de projets de territoires partagés définissant des objectifs locaux de qualité paysagère et les moyens de les atteindre.
- La **pérennisation de l'inscription du patrimoine naturel** dans les Journées annuelles du patrimoine.
- L'appui à la reconnaissance pleine et entière du **métier de paysagiste** et à la valorisation de ses compétences prochainement certifiées par **un nouveau diplôme d'État**.
- « **Paysage et Énergie** », conjugaison des enjeux énergétiques et paysagers.
- La constitution d'un **réseau de territoires d'exception** (classement, **label Grand Site de France** et patrimoine mondial de l'UNESCO).
- Le **renforcement de l'emploi dans les métiers liés au paysage**.